

COMMISSION PERMANENTE DU 7 JUILLET 2022

Rapport n° CR 2022-303 :

ATTRACTIVITÉ ET INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Texte de l'amendement :

L'article 4 de la présente délibération est supprimé.

Exposé des motifs :

CES : ASSEZ !

L'édition 2023 du salon professionnel du Consumer Electronics Show (CES) à Las Vegas (Nevada, Etats-Unis), situé à 8 736 kilomètres de l'Île-de-France, serait « un événement de visibilité pour le secteur numérique en Île-de-France » selon les termes du rapport.

La participation régionale sur le Pavillon French Tech permettrait à une quinzaine de startups franciliennes d'y participer et d'être exposées. Le présent rapport propose l'affectation d'une autorisation d'engagement de 72 000 € dans le cadre de la participation régionale au CES 2023.

Pourtant, les retombées concrètes pour les Francilien.nes d'une telle participation financière extraterritoriale n'ont jamais été démontrées malgré les demandes formulées régulièrement. La survie du Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas n'étant pas engagée par un retrait de la Région Île-de-France, il est proposé d'arrêter le financement régional de ce salon qui semble très éloigné des préoccupations et des besoins des Francilien.nes.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe

